

RAPPORT N° 90-4
au Conseil Municipal

OBJET

BUDGET PRIMITIF 1991 DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

La Régie Marchés et Droits de Places a été créée par Délibération en date du 24 juin 1989.

Jusqu'à présent, la Régie n'a pris en charge que la seule Section de Fonctionnement.

A compter de 1991, la Régie assurera entièrement son autonomie financière, à la fois en Fonctionnement et en Investissement.

Le Budget Primitif 1991 de la Régie Marchés et Droits de Places s'élève :

à 2 000 000 F pour la Section de Fonctionnement,
et à 240 000 F pour la Section d'Investissement.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le B.P. 1991 de la Régie*.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

* Confer l'annexe.

DELIBERATION N° 90-4
du Conseil Municipal
en séance du samedi 15 décembre 1990

OBJET

BUDGET PRIMITIF 1991 DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 90-4 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jules RAUX, Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Economie ;

Sur l'avis de la Commission Finances ;

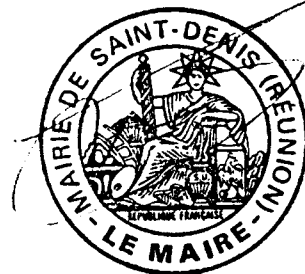
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,

Approuve le Budget Primitif 1991 de la Régie Marchés et Droits de Places qui s'élève

à 2 000 000 F pour la Section de Fonctionnement,
et à 240 000 F pour la Section d'Investissement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1990

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



A N N E X E

BUDGET PRIMITIF 1991 DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles	Libellés des <u>DEPENSES</u>	Crédits B.P. 1990	Pour mémoire		Crédits B.P. 1991
			B.S. 1990 Annulations	Crédits B.S. 1990	
60	<u>ACHATS</u>	<u>132 000</u>	<u>25 000</u>	-	<u>110 000</u>
6022	Fournitures consommables	41 500	20 000	-	20 000
6061	Fournitures non stockables	72 000	-	-	77 000
6063	Fournitures d'équipement	15 500	5 000	-	10 000
6064	Fournitures de bureau	3 000	-	-	3 000
61	<u>SERVICES EXTERIEURS</u>	<u>157 000</u>	<u>5 000</u>	<u>30 000</u>	<u>350 000</u>
613	Location	-	-	30 000	65 000
615	Entretien et réparation	150 000	-	-	75 000
616	Assurance	5 000	5 000	-	5 000
617	Etudes et recherches	-	-	-	200 000
618	Divers	2 000	-	-	5 000
62	<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>	<u>13 000</u>	-	-	<u>30 000</u>
623	Publicité et insertion	2 000	-	-	-
624	Enlèvement de déchets	-	-	-	20 000
626	Frais de téléphone	11 000	-	-	10 000
64	<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>	<u>1 598 000</u>	-	-	<u>1 500 000</u>
641	Rémunérations	1 200 000	-	-	1 125 000
645	Charges sociales	395 000	-	-	375 000
647	Pharmacie	3 000	-	-	-
68	<u>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</u>	-	-	-	<u>10 000</u>
681	Dotations pour amortissement des immobilisations	-	-	-	10 000
Autofinancement complémentaire/ Section d'Invest.					230 000

TOTAL DES DEPENSES/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 900 000

- 30 000

30 000

2 230 000

BUDGET PRIMITIF 1991 DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles	Libellés des <u>RECETTES</u>	Pour mémoire Crédits B.P. 1990	Crédits B.P. 1991
70	<u>———— DROITS DE PLACES ET LOCATIONS ————</u>	<u>1 900 000</u>	<u>2 230 000</u>
706	Droits de places et locations	-	2 230 000
7061	Redevances du Marché de Sainte-Clotilde et du Marché Forain du Chaudron	320 000	-
7062	Redevances du Petit Marché	730 000	-
7063	Redevances du Grand Marché	330 000	-
7064	Redevances des camions-bars	520 000	-
TOTAL DES <u>RECETTES</u>/ SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 900 000	2 230 000

BUDGET PRIMITIF 1991 DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comptes	Libellés des <u>DEPENSES</u>	Crédits B.P. 1991
218	<u>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>180 000</u>
2181	Agencements et aménagements divers	150 000
2184	Mobilier	30 000
231	<u>— IMMOBILISATIONS EN COURS —</u>	<u>60 000</u>
2313	Construction/ local d'abattage ...	60 000
TOTAL DES <u>DEPENSES</u> / <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		240 000

Comptes	Libellés des <u>RECETTES</u>	Crédits B.P. 1991
28	<u>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</u>	<u>10 000</u>
281	Amortissement des immobi- lisations corporelles	10 000
Autofinancement complémentaire/ Section Invest.		230 000
TOTAL DES <u>RECETTES</u>/ <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		240 000